

DIX-SEPTIEME JOUR.

Pour prouver la puissance que saint Joseph possède en paradis, saint Bernardin s'exprime ainsi : Nous ne pouvons en douter, Jésus-Christ garde toujours dans le ciel pour saint Joseph cette tendresse et ce respect qu'il lui a témoigné autrefois sur la terre, comme un enfant à l'égard de son père. Bien loin d'être diminuée, cette piété filiale n'a fait que s'accroître. Qu'on remarque bien ces mots, *tendresse et respect* ; ils signifient que ce souverain Seigneur, ayant daigné vénérer saint Joseph ici-bas comme son Père, ne lui refuse rien de ce qu'il lui demande. Disons-lui donc avec confiance :

Saint Joseph, puissant protecteur de nos âmes, gardez-nous de tout péché.

DIX-HUITIEME JOUR.

Si saint Joseph n'eut pas l'autorité d'un père naturel sur l'humanité de Jésus-Christ, il eut cependant un certain pouvoir comme époux de Marie qui, comme Mère naturelle du Sauveur, eut une véritable autorité sur lui : celui qui a le domaine de l'arbre, a aussi le domaine du fruit qu'il porte ; aussi, Jésus, sur la terre, respectait-il Joseph, et lui obéissait-il comme à son supérieur. Il s'ensuit que maintenant, au ciel, les prières de saint Joseph sont regardées par Notre-Seigneur comme des ordres : *car lorsqu'un père*